

Credit photo Flickr: Patrick - Mario 60



Credit photo Flickr: Patrick - Mario 60

Suisse : Vallotton à Lausanne, Kirchner & Klee à Berne



Credit photo Flickr: Berflinrider

Du 20 au 23 novembre 2025

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

Le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, installé dans le nouveau quartier des arts Plateforme 10, présente une importante rétrospective consacrée à Félix Vallotton pour marquer, dans sa ville natale, le centenaire de sa disparition. Le Château de Beaulieu du XVIIIe s. expose la superbe Collection de l'Art brut que Jean Dubuffet a confié à la Ville de Lausanne. La vieille ville de Berne, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, mérite une visite ainsi que le Kunstmuseum qui consacre une exposition à Ernst Ludwig Kirchner et le Zentrum Paul Klee avec sa collection exceptionnelle dans le superbe bâtiment de Renzo Piano. On retiendra aussi le parcours du Musée d'Art moderne de Strasbourg centré sur la figure emblématique de Jean Arp et l'exposition inédite du Centre Pompidou Metz intitulée « Dimanche sans fin ».

Become a Friend



Madame, Monsieur,
Chers Amis voyageurs,

Lors d'un voyage précédent ou lors d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné **la Suisse** comme étant un voyage qui pourrait vous intéresser.

Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage :

« Suisse : Vallotton à Lausanne, Kirchner & Klee à Berne »

Avec les Amis des Musées

Du 20 au 23 novembre 2025

Les + de ce voyage :

- La découverte des Musées les plus emblématiques de Berne & Lausanne
- Un hôtel 4* idéalement situé à Bâle
- Les trajets en autocar confortable depuis Bruxelles
- Le guidage en français durant tout le séjour
- Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles

- Un prix presto avantageux jusqu'au 15 août ! (-100€)

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner complété et signé, si ce voyage vous intéresse. **Attention, le nombre de places est limité.**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

PROGRAMME :

BRUXELLES  METZ  BÂLE

JEUDI 20 NOVEMBRE

Au matin, départ en autocar de la Rue de Lozum en direction de Metz.

Déjeuner libre à Metz (280km).

Visite de l'exposition « **Dimanche sans fin** » du **Centre Pompidou Metz**.



Alors que le Centre de Paris ferme ses portes pour cinq ans, Pompidou Metz célèbre ses 15 ans d'ouverture avec une exposition d'envergure intitulée « Dimanche sans fin » qui explore la symbolique du dimanche à travers une série d'œuvres. Une sélection de peintures, sculptures, d'installations et de films de la collection du Centre Pompidou Paris dialogue avec des œuvres de Maurizio Cattelan dans l'ensemble des espaces du musée, de la Grande Nef aux toits des galeries.

Continuation vers Bâle (273km).

Installation à l'hôtel Pullman Basel Europe 4*. Dîner.

BÂLE  BERNE  BÂLE

VENDREDI 21 NOVEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Berne. (98km)

Visite guidée de l'exposition **Kirchner x Kirchner** au **Kunstmuseum Bern**.

En 1933, la Kunsthalle Bern organisait la plus grande rétrospective du vivant d'Ernst Ludwig Kirchner. L'artiste allemand, qui compte aujourd'hui parmi les figures les plus marquantes du modernisme classique, assurait le commissariat de l'exposition en étroite collaboration avec Max Huggler qui prendra plus tard la direction du Kunstmuseum Bern. À travers l'exposition Kirchner x Kirchner, le Kunstmuseum Bern fait revivre cet événement majeur et présente également pour la première fois Kirchner dans le rôle de commissaire de son œuvre. L'exposition présente quelque 70 œuvres réalisées entre 1908 et 1933 provenant de musées européens et américains de renom ainsi que de collections privées.





Promenade* dans la charmante vieille ville. (*Pour autant que la météo et le timing le permettent)

Le Vieux Berne s'adapte à un site grandiose avec ses rues qui s'enroulent en boucle et ses jardins en terrasse qui dominent la rivière. Marktgasse et Kramgasse présentent de belles maisons des XVIIe et XVIIIe s.

Déjeuner libre.

Visite guidée de l'exposition « **Kosmos Klee** » du **Zentrum Paul Klee** dans le bâtiment de Renzo Piano, une île verte d'où émergent trois vagues de verre et d'acier.

Paul Klee (1879–1940) compte parmi les artistes les plus importants de l'époque moderne. Il recherche de nouvelles formes d'expression qui répondent aux bouleversements sociaux et culturels de son temps. Il s'inspire de dessins d'enfants et des cultures non-européennes mais aussi des structures et des phénomènes de la nature. Il se penche sur des mouvements artistiques tels que l'expressionnisme, le cubisme, le dadaïsme, le surréalisme et le constructivisme, sans pour autant se rallier à l'un de ces groupes. Dans de nombreuses œuvres, Klee commente les événements politiques avec une distance ironique.



Retour, à l'hôtel. Dîner. Nuit à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Lausanne. (186km)

Entre le lac Léman, les Alpes, le Jura en toile de fond et les vignobles en terrasses de Lavaux, Lausanne offre un cadre de rêve à de nombreuses institutions culturelles dont les trois musées cantonaux réunis sur la nouvelle esplanade « Plateforme 10 ».

Visite guidée de **la rétrospective « Vallotton. Forever »** au **musée cantonal des Beaux-Arts**.

La première partie de l'exposition met l'accent sur l'effort prolifique fourni par Félix Vallotton pour s'imposer sur la scène artistique parisienne. Durant les années 1890, il rejoint le groupe des Nabis et se fait une place dans le milieu des artistes, des critiques et des collectionneurs qui gravitent autour de La Revue blanche. Ses illustrations et ses dessins satiriques pour des journaux engagés font résonner sa voix dans les grands débats sociétaux qui agitent l'époque. La seconde partie de l'exposition est consacrée à la révolution qui s'opère dans sa vie grâce à son mariage avec Gabrielle Rodrigues-Henriques, fille du marchand de tableaux Alexandre Bernheim. L'artiste se détourne de l'agitation de la vie moderne pour se plonger dans une mélancolie qui caractérise désormais sa peinture. Il va aussi se confronter à ses illustres prédécesseurs: Holbein pour le portrait, Ingres et Manet pour le nu, ou encore Poussin pour le paysage. C'est alors que naissent des paysages, des portraits, des nus et des sujets mythologiques qui, comme l'exposition en fait la démonstration, constituent l'apport décisif de Vallotton à la modernité.

Déjeuner libre.

Visite guidée de **la Collection de l'Art brut – Lausanne dans le Château de Beaulieu**, une charmante maison de maître du XVIIIe s.

Le musée expose en permanence une partie de sa collection, notamment des créations d'auteurs majeurs comme Aloïse Corbaz, Augustin Lesage, Marguerite Sirvins et Auguste Walla. Les œuvres d'Art Brut sont réalisées par des autodidactes qui créent à l'écart de la tradition et des modes artistiques, sans se préoccuper de la critique du public ni du regard d'autrui. On doit au peintre français Jean Dubuffet, l'invention du terme « Art Brut », ainsi que la donation à la Ville de Lausanne des œuvres formant la collection d'origine.

Retour à Bâle. Dîner. Nuit à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Strasbourg** (136km) et son **Musée d'Art Moderne** qui s'élève dans un lumineux bâtiment au bord de l'I11, au cœur du quartier historique de Strasbourg.

Visite du **Musée d'Art Moderne et de ses collections.**

Le parcours du musée est centré sur la figure emblématique à Strasbourg de Jean Arp, dont l'œuvre a accompagné la plupart des avant-gardes historiques de Dada à l'abstraction d'après-guerre. Tous les grands courants de l'art de la fin du XIXe siècle et de la première partie du XXe sont représentés avec des œuvres de Monet, Gauguin, Signac, Dufy, Kupka, Kandinsky, Larianov, Delaunay, Picasso, Picabia, Ernst, Magritte, Baselitz...



Déjeuner libre à l'Art Café, perché sur le toit du Musée.

Installés face à l'Ill et à la Petite France, vous pourrez profiter d'un moment de détente en contemplant l'un des plus beaux panoramas de la ville. Spacieux, lumineux et délicieusement arty, l'Art Café propose une cuisine bistronomique et résolument contemporaine à midi.

Continuation vers Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles dans la soirée.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

VOTRE HOTEL

PULLMAN BASEL EUROPE 4*

Le Pullman Basel Europe 4 étoiles est idéalement situé à proximité du Rhin et du centre historique. Il propose des chambres luxueusement meublées et équipées dans un design innovant. L'hôtel dispose également d'une brasserie et d'un centre de Fitness. Les clients de l'hôtel bénéficient d'un accès gratuit aux transports en commun de la ville de Bâle.



Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

PRIX MEMBRE DES AMIS :

AVANTAGE : PRIX PRESTO PAR PERSONNE JUSQU'AU 15 AOUT : 1.695 €

A PARTIR DU 16 AOUT, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.795 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **325 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

CE PRIX COMPREND:

- ✍ Les trajets A/R en autocar tout confort depuis Bruxelles
- ✍ Les services de guides francophones durant toutes les visites
- ✍ Les transferts et les transports en autocars
- ✍ Le logement en chambre double dans l'hôtel mentionné (ou de catégorie similaire)
- ✍ Les dîners le soir
- ✍ Le forfait boissons inclus lors des repas du soir (eau + 1 verre de vin)
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les entrées aux sites et musées
- ✍ La taxe de séjour
- ✍ L'accompagnement professionnel et expérimenté de Preference
- ✍ La TVA

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les déjeuners
- ✍ Les boissons hors forfait
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances auprès de « Assurinco »

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 04/04/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

Becôme a Friend

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettre capitale) et choisissez votre catégorie.

Nom : Prénom :
Nom : Prénom :
Date de naissance : Date de naissance :
Enfant 1 : Date de naissance :
Enfant 2 : Date de naissance :
Adresse : N°: Boîte :
Code postal : Ville : Pays :
Tél / GSM : Adresse e-mail :

Je souhaite devenir membre Je souhaite renouveler ma carte de membre

Cotisation annuelle

Si ordre permanent

<input type="checkbox"/> Adhérent	<i>Jeune</i>	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	<i>Individuel</i>	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	<i>2 parents ou grands-parents et 2 enfants < 18 ans</i>	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	<i>Individuel</i>	€ 100	€ 90
	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	<i>Titulaire + Invité à chaque visite</i>	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur (*)	<i>Individuel</i>	€ 100 + € 150	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes)</i>	€ 150 + € 150	€ 140 + € 150

** Le membre beinfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.*

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Date et Signature :

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL: LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

CARTE D'IDENTITE N°: DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

CARTE D'IDENTITE N°: DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE JUSQU'AU 15 AOUT : 1.695 €**

A PARTIR DU 16 AOUT, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.795 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **325 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIEENNE

NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :
*SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :
RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.*

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 20 OCTOBRE 2025.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 REFERENCE : SUISSE AMIS - D.3898

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652

